

N°24-GO

**Arrêté fixant la liste des candidats admissibles à l'examen professionnel
d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe -
Session 2024**

Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu le décret n° 2007-115 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par les articles 10 et 21 du décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le CDG31,

Vu l'arrêté n°23-JV du 15 septembre 2023 portant ouverture de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe - Session 2024,

Vu l'arrêté n°24-AJ du 11 février 2024 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe - Session 2024,

Vu l'arrêté n°24-AI du 11 février 2024 fixant la date et le lieu des épreuves écrites d'admissibilité de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe - Session 2024,

Vu l'arrêté n°24-CA du 22 mars 2024 fixant la composition du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe - Session 2024,

Vu l'arrêté n°24-CD du 22 mars 2024 fixant la liste des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe - Session 2024,

Vu l'arrêté n°24-CF du 22 mars 2024 complétant les lieux des épreuves écrites d'admissibilité de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe - Session 2024,

Arrête

Article 1 : Liste des candidats déclarés admissibles

La liste des candidats déclarés admissibles à l'examen est annexée au présent arrêté.

Cette liste compte 75 candidats.

Article 2 : Règlement général des concours et examens

Les candidats sont invités à se conformer au règlement général des concours et examens organisés par le CDG31, téléchargeable sur le site Internet www.cdg31.fr.

Article 3 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur Général des Services du CDG31 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 - greffe.ta-toulouse@juradm.fr), soit par courrier postal, soit par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Article 5 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du contrôle de la légalité. Il est en outre publié sur le site internet du CDG31.



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ

Examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe -Session 2024

Liste des candidats admissibles

Nom	Nom patronymique	Prénom	Autres prénoms
ABÉJEAN		Mélanie	Marie-Ange Hélène
ALESSI		Dylan	
ARMANET		Delphine	
AUDINEAU		Pascale	Sylvie
AYGALENQ		Morgane	
BACQUER		Isabelle	Brigitte, Christiane
BAIXAS		Pauline	
BALDINE		Mylène	Christine Chantal
BALJOU		Sylvia	Myriam, Florence
BAUDRIMONT		Julie	
BENIT		Emilie	
BERNOT		Tatiana	Laetitia
BIDALET		Sylvie	Michelle, Gilberte
BOISGUINIER		Anthony	
BONNET		Catherine	
BOUGOUIN		Anaïs	
BRIANT		Adrienne	Eléonore
BUSSIERE	ROUSSEAU	Anne	Hélène Dominique
CANTAGREL		Cécile	Marie Odette
CHAMPAILLER	BRICOUT	Coralie	Aurore, Marie-Claire
CHARPENTIER		Cecile	
CHELOTTI		Sindy	Sabine
CIAVALDINI		Anaïs	Jane
COPPOLA		Remy	
COUDERC		Cassie	
CRESPO		Cindy	
DACENKO		Kali	
DAVEZAC		Marlène	
DEBONDT		Maylis	Leonnie Loli
DIAZ		Amelie	
DOURS	HUET	Laurence	Jeanine Françoise
FABIE		Edouard	
FABRE		Caroline	
FRIEDERICH		Mylène	Laurette Christiane
GALINDO		Florence	Valérie
GAY		Alexandre	Bernard, Jean-Marie
GONZALEZ		Maxence	
GOUVEIA		Aurélié	Alice
HEUILLET		Nelly	
IMBERT		Geraldine	Jeanine Therese
JEAN-AMANS		Aurore	Rachel
JOLY	CHATEAU	Anne	Marie Paule

Nom	Nom patronymique	Prénom	Autres prénoms
LARRUE		Aurélie	Céline
LEHILA		Nadira	
LEMARTINEL		Francois	
LEMMET		Marion	
LEROT		Jérôme	
LEVASTRE		Nathalie	
LIGNER		Florian	
LOMBARDI		Frédéric	Hubert Emmanuel
LUCET		Céline	
MARIOTTO		Anne	
MARTINEZ CAMACHO		Maria	
OBRADOR		Carine	
PARIS	CLAIS-CHAMBON	Sophie	
PITOU		Isabelle	
RAYSSIGUIER		Emmanuel	
RIERA		Margaux	
RIOFRIO DILLON		Maria	Gabriela
ROQUES		Raphaël	
RUFAS		Aude	Alexandra
SALVADOR		Cynthia	Elisabeth Johanne
SALVADOR		Céline	Mélanie
SALVADOR	BARCELLO	Stéphanie	
SANAHUJA		Nathan	
SCHUMERS		Clothilde	
SIPION	BENMOUFFOK	Yamina	Nicole
STEINBACH		Anaïs	
TEMPEZ		Vanessa	Michèle, Martine
TEULIERE		Émilie	Julie
THEIL		Mathilde	
TOQUET		Natacha	
TROUGNOU		Margaux	Marie, Germaine
VARIOT PITIOT	VARIOT	Marie-Erveline	
VILA		Julia	

75 candidats admissibles.